

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2023-1272
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2015-844
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 13 novembre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2023-1272 modifiant le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de notamment :
 - agrandir la zone « 5062 », située dans le quartier Rollet, vers le nord, à même la zone « 4073 », afin que la nouvelle limite nord de la zone « 5062 » soit située à 15 mètres de la limite sud des lots 4 644 805 et 5 337 684 du cadastre du Québec;
 - modifier la grille des spécifications de la zone « 5062 » afin d'y autoriser l'usage « 4222 – Garage et équipement d'entretien pour le transport par camion (incluant les garages municipaux) ».
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 18 décembre 2023 à compter de 19 h 15** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2023-1272 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2023-1272 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DESCRIPTION DES ZONES VISÉES :

Zone « 4073 » : l'actuelle zone « 4073 » est située dans le quartier de Rollet et est composée des propriétés au sud de la rue Leduc ainsi que des lots 5 337 685 et 4 645 235. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 4073 » serait réduite par le transfert vers la zone « 5062 » d'une partie des lots 5 337 685 et 4 645 235.

Zone « 5062 » : l'actuelle zone « 5062 » est située dans le quartier de Rollet et comprend la propriété située au 12 920 boulevard Rideau, les lots 4 644 803 et 4 644 802 au cadastre du Québec à l'ouest du boulevard Rideau ainsi que les terrains vacants situés au sud du 12 881 à 12 885 boulevard Rideau, au sud de la rue des Loisirs ainsi qu'à l'est de la rue Marie-Rollet. À la suite de l'entrée en vigueur du présent règlement, la zone « 5062 » sera agrandie à même la zone « 4073 » par le transfert d'une partie des lots 5 337 685 et 4 645 235.

Un plan détaillé de ces zones est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15^e jour du mois de novembre 2023
et publié le 22 novembre 2023



Angèle Tousignant, greffière